

Procès-verbal de la séance régulière du conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière qui s'est tenue le 13 février 2008 à Joliette, sous la présidence de monsieur Maurice Blais.

Étaient présents :

Beaulieu, Céline	Legault, Carol
Blais, Maurice	Martineau, Mario
Foisy, Jean-François	Ouellet, Yvan
Lachapelle, Thérèse	Sabourin, Nicole

Étaient absents :

Ducharme, Marcel	Langevin, Nicole
Gagné, Doris	Parkinson, Merle

Personnes ressources :

Berlinguet, Jean-Claude	Gagnon, Suzie
Coutu, Michel	Susie Payette

Secrétaire-rédactrice :

Didoné-Arseneau, Sylvie

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Tous les avis de convocation requis ayant dûment été envoyés et considérant qu'il y a quorum, monsieur Maurice Blais déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION dûment faite par madame Thérèse Lachapelle et appuyée par madame Nicole Sabourin, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption et suivis du procès-verbal de la séance régulière du 2007-12-11
4. Information du président-directeur général
 - Information générale
 - Suivis de la parole à l'assemblée de la dernière rencontre
5. Parole à l'assemblée
6. Suivis des comités et commissions du conseil d'administration
 - 6.1 Comité de vérification
 - 6.2 Comité de vigilance et de la qualité
 - 6.3 Commission infirmière régionale
 - 6.4 Commission multidisciplinaire régionale
7. Désignation par l'Agence d'un membre à la Commission multidisciplinaire régionale
8. Répartition du budget relatif à la journée additionnelle du 29 février 2008 (année bissextile)
9. Recommandation du comité de sélection au poste de directeur des ressources informationnelles régionalisées
10. Divers
11. Documents déposés
12. Levée de la séance
13. Date de la prochaine rencontre

RÉSOLUTION NO ASSSL-2007-66

3. ADOPTION ET SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2007-12-11

SUR PROPOSITION dûment faite par monsieur Yvan Ouellet et appuyée par monsieur Carol Legault, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 11 décembre 2008 tel que déposé.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2007-67

Suivis du procès-verbal

Tous les suivis ont été faits.

4. INFORMATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

4.1 Information générale

Monsieur Jean-François Foisy informe les membres que l'Agence a participé à l'inauguration de deux nouveaux groupes de médecine de famille: le GMF Polyclinique Pierre-Le Gardeur, à Lachenaie et le GMF de Joliette, à Joliette.

Monsieur Foisy a également souligné l'annonce du ministre régional, monsieur David Whissell, concernant la création du Centre de communication santé de Laurentides-Lanaudière.

4.2 Suivis de la parole à l'assemblée

Il n'y a pas eu d'intervention.

5. PAROLE À L'ASSEMBLÉE

Monsieur Jean-François Courteau, attaché politique de monsieur Pascal Beaupré, député de Joliette, interroge l'Agence quant à la procédure devant mener à la nomination du conseil d'administration du Centre de communication santé de Laurentides-Lanaudière.

Monsieur Foisy apporte les précisions suivantes. Le ministre de la Santé et des Services sociaux annonçait récemment son approbation du plan d'affaires élaboré pour l'Agence des Laurentides et l'Agence de Lanaudière en regard de la création d'un Centre de communication santé Laurentides-Lanaudière. Ce dossier, piloté par l'Agence des Laurentides comme agence mandataire, permettra aux deux régions de pouvoir compter sur un centre de communication santé bi-régional qui exercera ses rôles et responsabilités pour les appels des services préhospitaliers d'urgence en provenance des citoyens, des établissements, du 911, d'un organisme de sécurité civile ou d'un autre centre de communication santé.

La création de l'organisme sans but lucratif devant gérer ce centre est confié aux agences via l'agence mandataire qui est celle des Laurentides. Il est donc nécessaire de procéder à la constitution d'un conseil d'administration requis par la Loi sur les services préhospitaliers d'urgence, lequel sera composé comme suit:

- cinq membres désignés par les titulaires de permis d'exploitation de services ambulanciers qui opèrent sur le territoire desservi par le centre;
- un membre nommé par les municipalités faisant partie du territoire desservi par le centre;
- un membre nommé par les établissements de santé du territoire desservi par le centre;
- un membre nommé par les agences dont le territoire est desservi par le centre;
- un directeur médical régional des services préhospitaliers d'urgence nommé par et parmi les directeurs médicaux régionaux nommés en vertu de l'article 17 par les agences dont le territoire est desservi par le centre.

Une demande a été faite auprès des milieux municipaux des Laurentides et de Lanaudière afin d'assurer une représentativité de leur milieu.

6. SUIVIS DES COMITÉS ET COMMISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité de vérification

Aucune réunion n'a été tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration.

Comité de vigilance et de la qualité

Aucune réunion n'a été tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration.

Toutefois, on souligne la participation de trois membres du comité à une formation dispensée par l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux concernant *La Qualité...pour ne pas perdre le fil*. Le rôle du comité de vigilance et l'arrimage avec les acteurs impliqués dans le réseau ont été abordés.

Commission infirmière régionale

Lors de la rencontre tenue le 17 janvier dernier, les membres ont procédé à l'élection de leur exécutif: madame Manon Allard a été nommée présidente et madame Monique Lanouette, vice-présidente.

De plus, les membres ont fait part des sujets qu'ils aimeraient aborder lors de leurs prochaines rencontres :

- infirmière praticienne spécialisée
- patients sans médecin de famille
- application de la Loi 90
- accueil clinique (cas subaigus)
- ordonnance collective
- rôles des médecins, infirmières, infirmières auxiliaires
- clinique réseau Sud et Nord
- mini GMF progressif
- hiérarchisation des soins (vaccination)
- suivi des maladies chroniques

Commission multidisciplinaire régionale

Les membres ont tenu une conférence téléphonique le 6 février dernier pour procéder à la recommandation d'un membre à la Commission multidisciplinaire régionale.

7. DÉSIGNATION PAR L'AGENCE D'UN MEMBRE À LA COMMISSION MULTIDISCIPLINAIRE RÉGIONALE

CONSIDÉRANT la démission survenue au sein de la Commission multidisciplinaire régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière pour un des deux postes de représentant du comité exécutif des conseils multidisciplinaires des établissements – domaine social;

CONSIDÉRANT le Règlement concernant les modalités de désignation des membres et les règles de fonctionnement de la Commission multidisciplinaire régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière adopté par le conseil d'administration de l'Agence le 6 février 2007;

CONSIDÉRANT les consultations menées par les membres de la Commission multidisciplinaire régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par monsieur Carol Legault et appuyée par madame Thérèse Lachapelle, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

DE DÉSIGNER madame Alexandra Plourde à titre de représentante du comité exécutif des conseils multidisciplinaires des établissements – domaine social de la Commission multidisciplinaire régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière pour la durée non écoulée du mandat.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2007-68

8. RÉPARTITION DU BUDGET RELATIF À LA JOURNÉE ADDITIONNELLE DU 29 FÉVRIER 2008(ANNÉE BISSEXTILE)

CONSIDÉRANT le transfert, le 7 décembre 2007, d'un montant non récurrent de 1 254 000 \$ provenant du ministère de la Santé et des Services sociaux pour la journée additionnelle du 29 février due à l'année bissextile 2008;

CONSIDÉRANT l'article 4.2.3.2.1 du Règlement 15 de l'Agence – *Règlement concernant l'allocation, le suivi et la reddition de comptes des crédits régionaux et du budget de l'Agence*, selon lequel l'allocation de toute somme supérieure à 0,05 % des crédits régionaux et des sommes allouées aux fonds affectés doit être approuvée par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT les coûts variables de chaque établissement et des deux fonds affectés (Services préhospitaliers d'urgence et Groupes de médecine familiale), estimés selon une méthode établie par le MSSS;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par madame Thérèse Lachapelle et appuyée par madame Nicole Sabourin, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

D'ALLOUER, de façon non récurrente, le montant de 1 254 000 \$ selon la répartition figurant au tableau ci-dessous :

Établissement	Budget initial brut 2007-2008	% coûts variables	Budget variable 2007-2008	% poids relatif	Allocation année bissextile 2008
CSSS Sud de Lanaudière	178 813 956 \$	88,7	158 667 627 \$	32,6	408 188 \$
CSSS Nord de Lanaudière	223 527 820 \$	93,5	208 913 197 \$	42,9	537 449 \$
CR La Myriade	38 343 417 \$	95,2	36 508 519 \$	7,5	93 922 \$
CR Le Bouclier	11 397 313 \$	87,9	10 015 073 \$	2,1	25 765 \$
Centres jeunesse de Lanaudière	45 688 187 \$	90,3	41 248 815 \$	8,5	106 117 \$
CHSLD de la Côte Boisée	8 593 145 \$	84,8	7 284 888 \$	1,5	18 741 \$
CHSLD Heather	4 537 415 \$	88,5	4 014 884 \$	0,8	10 329 \$
Groupe Champlain – Le Château	4 264 138 \$	93,5	3 988 693 \$	0,8	10 261 \$
Vigi Santé – CHSLD Yves-Blais	6 505 866 \$	89,2	5 805 536 \$	1,2	14 935 \$
Services préhospitaliers d'urgence	16 272 360 \$	61,8	10 048 767 \$	2,1	25 851 \$
Groupes de médecine familiale	2 496 644 \$	38,0	949 481 \$	0,2	2 443 \$
Total	540 440 261 \$		487 445 481 \$		1 254 000 \$

RÉSOLUTION NO ASSSL-2007-69

9. RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION AU POSTE DE DIRECTEUR DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

CONSIDÉRANT les modifications prévues sur le plan d'organisation de l'Agence, prévoyant notamment la création d'une direction des ressources informationnelles régionalisées relevant du président-directeur général;

CONSIDÉRANT qu'il convient de combler rapidement le poste de directeur des ressources informationnelles régionalisées pour assurer la continuité dans la gestion des dossiers qui relèveront de cette direction;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu affichage du poste du 13 décembre 2007 au 4 janvier 2008 et que toutes les étapes ont été franchies dans le processus de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par madame Thérèse Lachapelle et appuyée par madame Nicole Sabourin, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU**:

D'ABOLIR le poste de directeur régional des ressources informationnelles et d'accepter la recommandation du comité de sélection à l'effet de nommer monsieur Bernard Dupont à titre de directeur des ressources informationnelles régionalisées;

D'ACCEPTER la création du poste de directeur des ressources informationnelles;

DE PROCÉDER à la nomination de monsieur Bernard Dupont à titre de directeur des ressources informationnelles.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2007-70

10. DIVERS

Aucun sujet.

11. DOCUMENTS DÉPOSÉS

Les documents suivants sont déposés pour information :

- coupures de presse

12. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine séance régulière du conseil d'administration se tiendra le mardi 1^{er} avril 2008.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 19 h 30.



Maurice Blais
Président



Jean-François Foisy
Secrétaire